

Emmanuel Maquet
Député de la Somme

Paris, le **18 AVR. 2018**

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur l'abaissement à 80 km/h de la vitesse maximale autorisée sur les routes nationales et départementales à double sens sans séparateur central à compter du 1^{er} juillet 2018. Je tiens à vous en remercier et à vous assurer que j'ai pris connaissance de votre message avec la plus grande attention.

En ma qualité de parlementaire, je m'élève vivement contre cette mesure qui pénalisera encore davantage les territoires ruraux. Alors que les solutions de transports alternatifs sont au point mort, contrairement aux zones urbaines largement équipées, cette décision purement parisienne est une véritable sanction à l'encontre de nos concitoyens automobilistes qui voient leur mobilité du quotidien perturbée. Après la fermeture annoncée de la ligne Abbeville/Le Tréport-Mers et la recommandation du conseil d'orientation des infrastructures visant à reporter *sine die* le projet d'électrification de la ligne Amiens/Rang-du-Fliers, toute l'action de l'État semble dictée par l'abandon de la ruralité.

Les arguments avancés sont d'autant moins audibles que les expérimentations menées pendant deux ans, entre 2015 et 2017, n'ont pas démontré l'efficacité de cette mesure en termes d'accidentologie, ce qui avait mené le Premier ministre Bernard Cazeneuve à y renoncer. C'était une décision raisonnable, quand on sait que la plupart des pays européens (Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Italie, Grèce...) ont mis en place des limitations de vitesse à 90 km/h voire 100 km/h, et que le Danemark envisage de revenir sur l'abaissement à 80 km/h !

On estime par ailleurs que le coût du changement des 22 000 panneaux s'élève à 10 millions d'euros.

J'ai interrogé l'ensemble des maires de ma circonscription pour connaître leur position, eux qui sont les premiers interlocuteurs des citoyens en matière de décisions de l'État. Leur réponse fut massive et unanime : sur les 194 maires interrogés,

Voici quelques extraits des réponses qui ont retenu mon attention :

- **Un abaissement pragmatique et ciblé de la vitesse sur les portions de routes connues comme dangereuses serait préférable.**

« Je considère que le problème des limitations de vitesse sur les routes est plus du ressort des collectivités, mieux à même de le gérer au cas par cas selon le classement accidentogène de celles-ci. » Jean-Claude Brailly, Maire de Fretteville.

- **Le coût de la mesure.**

« Il n' a pas d'argent à dépenser pour le remplacement des panneaux. » Christian Berthe, Maire de Nouvion.

« À l'heure où il nous est demandé de faire des économies, il serait mal venu d'engager 10 millions d'euros pour des panneaux qui pourraient finir comme, il y a quelques années, les portiques écotaxe, c'est-à-dire inutiles !! » Thérèse Dalle, Maire de Brailly-Cornemotte.

- **L'absence de résultat significatif des expérimentations.**

« L'efficacité de cette mesure n'est absolument pas démontrée. » Jacquy Manier, Maire de Valines.
« Aucune étude sérieuse ne peut assurer que cette limitation de vitesse fera baisser le nombre d'accidents en France. » Daniel Destruel, Maire de Gamaches.

- **Une mesure déconnectée des réalités du monde rural.**

« Perdre des points puis son permis, ce qui entraîne la perte de son emploi et dans certains cas le suicide. La conséquence dans le monde rural où il n'y a pas de transport est une exclusion de la société. » Louis Quevauvillers, Maire d'Aumatre.

« Il faut montrer notre attachement à la ruralité face aux multiples menaces qui pèsent sur elle. » Philippe Walrave, Maire de Liercourt.

- **Une mesure de « racket » des automobilistes.**

« C'est une mesure financière par le biais des contrôles radar. » Olivier Blondel, Maire de Tours en Vimeu.

- **L'absence d'impact sur les comportements irresponsables.**

« À mon avis, certains usagers irrespectueux du code de la route ne changeront pas leur comportement au prétexte que la limitation est ramenée à 80 km/h !! » Thérèse Dalle, Maire de Brailly-Cornemotte.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bien à vous,

A handwritten signature in black ink, consisting of several bold, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. It appears to be the signature of Emmanuel Maquet.